



## La Grande Béroche

### Dossier élections communales 2024

Source photographique : Claude Comte

Acceptée par vote populaire le 27 novembre 2016, la fusion des communes de La Grande Béroche porte la marque du PLR, tout comme sa gestion depuis lors. Le Comité de pilotage ayant élaboré la convention de fusion était composé de dix personnes, dont sept officiellement affiliées au PLR. De même, le comité de fusion qui a suivi pour la mise en place des structures était également constitué à 60 % de membres du PLR.

Depuis l'entrée en vigueur de la commune fusionnée le 1<sup>er</sup> janvier 2018, La Grande Béroche a rapidement mis en place des structures et des services, redoublant d'efforts durant cette deuxième législature pour combler une partie de son retard dans certaines infrastructures.

#### Investissements en hausse

Les représentants du PLR La Grande Béroche au Conseil communal, Thierry Pittet aux finances et François Del Rio à l'aménagement du territoire, ont géré des dossiers de première importance, avec notamment une augmentation significative des budgets d'investissements et la soumission en temps voulu du Plan d'aménagement local au Service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT).

Les investissements, relativement modestes durant la première législature pour permettre aux services communaux de s'organiser de manière optimale, ont atteint plus de 7 millions de francs en 2022 et près de 9 millions en 2023. Le plan quadriennal prévoit désormais pas moins de 80 millions de francs d'investissements dans les prochaines années, avec comme éléments phares : les infrastructures sportives pour un montant total dépassant les 30 millions, l'accueil pré- et parascolaire visant à atteindre un taux de couverture de 35 % des effectifs scolaires, l'assainissement des eaux usées pour centraliser celles-ci sur une seule station d'épuration (estimée à plus de 20 millions de francs), et ce, en parallèle avec d'importants projets de nouvelles constructions.

L'article complet est à retrouver dans *Libertés neuchâteloises*, édition n°5-2024

**Bon sens**

**et responsabilité**

**Votons  
PLR!**

**Dans toutes les  
communes neuchâteloises  
le 21 avril 2024 !**